

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 Février 2019

Membres en exercice : 27
Titulaires présents : 18
Suppléants présents : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 22

--- L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit Février à 18 heures 15
le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
salle du Conseil municipal de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur
René AVINENS, président.

Date de la convocation : 20 Février 2019

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI,
Joëlle BLANCHARD, Jean-Claude CHABAUD, Brice CHADEBEC, Chantal
CHAIX, Gérard COUTELLE, Frédéric DAUPHIN, Béatrice FIGUIERE, Michel
FLAMEN D'ASSIGNY, Yannick GENDRON, François HUGON, Olivier
LENOIR, Serge LERDA, Jean-Noël PASERO, Antoine POLATOUCHE,
Frédéric ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Alain RAVEL, Pierre-Yves
VADOT.

Absent(s) excusé(s) : Mmes & MM. Thierry BELLEMAIN, Alain COSTE,
Robert ESCARTEFIGUE, Patrick HEYRIES, Isabelle MORINEAUD (pouvoir à
M. AVINENS), Sabine PTASZYNSKI, Farid RAHMOUN, Christian TRABUC
(pouvoir à Mme CHAIX), Michel WATT.

Secrétaire de séance : Chantal CHAIX

DCC N° 04/2019

**OBJET : LANCEMENT DU MARCHÉ POUR L'ACQUISITION DE COLONNES
AERIENNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DES « EMBALLAGES »**

--- Monsieur le Président rappelle que pour accompagner l'extension des consignes de tri qui débutera
à partir d'avril 2019 et répondre aux quantités d'apports plus importantes qui sont attendues, la CCJLVD
doit dès aujourd'hui renforcer certains points de tri par le déploiement de colonnes supplémentaires.
D'autres points verront leur collecte intensifiée.

--- Monsieur le Président rappelle que dans ce cadre, il était prévu d'acquérir 36 colonnes
« emballages » (doublement du nombre de colonnes pour l'ECT et remplacement de 6 colonnes qui
semblent assez vétustes).

--- Monsieur le Président rappelle que par DCC N° 93/2018 du 04 décembre 2018, la CCJLVD, a validé
le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant, pour pouvoir demander un financement
DETR :

PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DE 36 COLONNES « EMBALLAGES »			
DEPENSES		RECETTES	
36 Colonnes « Emballages »	61 200,00 €	DETR (40%)	24 480,00 €
		AUTOFINANCEMENT (60%)	36 720,00 €
TOTAL	61 200,00 €	TOTAL	61 200,00 €

--- Monsieur le Président explique que la CCJLVD envisageait au départ de commander les colonnes auprès de l'union des groupements d'achat public (UGAP). Toutefois, actuellement, cette dernière ne propose pas de colonnes emballage de 4m3.

--- Monsieur le Président précise que la demande de DETR a été demandée, que la Préfecture a indiqué que le dossier est complet, mais que l'avis d'attribution sera connu en mars/avril prochain.

--- Compte tenu des délais impartis, l'ECT débutant au 1er avril 2019, Monsieur le Président propose donc de lancer un marché.

--- Monsieur le Président précise que pour limiter les frais de livraison, le cahier des charges indiquera que 2 ou 3 lieux de livraison. Le SYDEVOM disposera ensuite les colonnes sur les points d'apport volontaire. Cette prestation est estimée à environ 70 € HT (camion grue + chauffeur) / heure.

--- Au regard des montants relatifs à l'acquisition de ces colonnes, ces derniers étant supérieurs à 25 000 € mais inférieurs à 221 000 € (seuil procédure formalisée), Monsieur le Président propose que la consultation soit passée selon la procédure adaptée (MAPA).

--- Monsieur le Président explique que les tarifs sont différents en fonction des matériaux de la coque (les colonnes en acier galvanisé étant souvent plus coûteuses que les colonnes en polyéthylène haute densité). Monsieur le Président indique que la réforme des règles relatives aux marchés publics a introduit la notion de « variante imposée » dans les marchés publics. Il s'agit alors, pour l'acheteur (la CCJLVD), d'imposer aux opérateurs économiques la présentation d'une variante. Il précise que cela permet alors de définir précisément la variante attendue. Il propose donc d'ajouter une « variante imposée » pour des colonnes en acier galvanisé. Dans ce cas, il faudra ajouter une option à la variante (finition peinture des panneaux d'introduction et latéraux).

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à lancer un marché pour l'acquisition de colonnes emballages
- **RETIENT** la procédure du marché adapté pour opérer la mise en concurrence et le choix de l'entreprise,
- **INDIQUE** que ce marché adapté pourra faire l'objet de négociations avec les candidats,
- **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en concurrence des entreprises

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, le jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
R. AVINENS

